

Objectif 5 : Égalité entre les sexes

Cible ONU : 5.5 - Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

Indicateur 5.i5 : Femmes occupant des postes de direction

Concepts et définitions

Définition de l'indicateur :

Cet indicateur est composé de deux sous-indicateurs : (a) part des femmes parmi l'encadrement supérieur ou de direction (ESD) dans la fonction publique et (b) part des femmes parmi les cadres dirigeants du privé (en équivalent-temps plein (EQTP)).

Concepts :

L'**encadrement supérieur et de direction (ESD)** regroupe les membres des corps et des emplois fonctionnels de conception et de management, soit les agents qui exercent un emploi de direction de service ou établissement assorti de la responsabilité de gestion des unités sous leur responsabilité. Il s'agit d'un sous-ensemble de la « catégorie A+ » qui désigne les corps, cadres d'emplois et statuts d'emplois de l'encadrement supérieur et dirigeant des trois versants de la fonction publique.

Dans la fonction publique de l'État, les corps d'encadrement supérieur d'inspection, de contrôle, d'expertise et juridictionnels ainsi que ceux de l'enseignement supérieur et de recherche sont exclus des ESD. Les médecins territoriaux de la fonction publique territoriale sont également exclus des ESD car ils n'exercent pas de fonction directe d'encadrement.

Les **cadres dirigeants salariés** en emploi du secteur privé sont les cadres participant à la direction des entreprises de 250 salariés ou plus du secteur privé. Ils regroupent :

- les cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux et directeurs techniques (Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS 371a et 380a), qui ne concernent que les plus grandes entreprises, celles de 500 salariés ou plus) ;
- les dirigeants salariés d'entreprises de 250 salariés ou plus, identifiés par la nature de leur contrat (modalité des déclarations sociales correspondant aux mandataires sociaux) ou leur libellé d'emploi (libellé de « PDG », « président », « dirigeant », etc.) ;
- parmi les cadres administratifs et commerciaux (PCS 37) et ingénieurs et cadres techniques (PCS 38) des entreprises de 250 salariés ou plus, ceux dont le libellé d'emploi déclaré dans les sources sociales les qualifie comme tels (« directeur exécutif », « directeur financier », par exemple).

Cette définition est en vigueur depuis 2018 ; auparavant, seuls les salariés des PCS 371a et 380a (premier des trois groupes d'individus listés précédemment, restreint aux entreprises de 500 salariés ou plus) étaient

considérés comme cadres dirigeants. La série de part des femmes parmi les cadres dirigeants du privé (en équivalent-temps plein) présente donc une rupture de série entre 2017 et 2018.

Une **entreprise publique** est une entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises. Les entreprises publiques sont donc à bien distinguer de la fonction publique (qui regroupe les personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public). Le secteur privé s'entend ici au sens large, c'est-à-dire y compris entreprises publiques.

Champ :

Secteur privé (au sens large, c'est-à-dire y compris entreprises publiques) : France, salariés en équivalent temps plein (EQTP) du secteur privé et des entreprises publiques ; hors agriculture, services domestiques et activités extra-territoriales

Secteur public : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Commentaires :

Cet indicateur fournit une mesure de l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes.

Cet indicateur est proche de l'indicateur Onusien 5.5.2 « Proportion de femmes occupant des postes de direction ».

C'est également un indicateur européen.

L'indicateur « (a) Proportion de femmes parmi les cadres dirigeants du privé » présente une rupture de série entre 2017 et 2018, liée au changement du mode de repérage des cadres dirigeants salariés (cf. § Concepts). L'indicateur « (b) Part des femmes parmi l'encadrement supérieur de la fonction publique » présente des ruptures de série, situées entre 2016 et 2018 selon le versant de la fonction publique considéré ; celles-ci font suite à l'actualisation de la définition de l'encadrement supérieur dans la fonction publique et à l'affinement des traitements statistiques des bases de données sous-jacentes.

Méthodologie

Méthode de calcul :

Proportion d'équivalents temps plein (EQTP) sur l'année considérée dans le secteur privé, proportion d'effectifs au 31 décembre dans la fonction publique

Désagrégations retenues :

Aucune

Désagrégations territoriales :

Sans objet

Source des données

Description :

Les données pour les cadres dirigeants du secteur privé sont issues des **Bases Tous Salariés** :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1998>

Les données pour les cadres de la fonction publique sont issues du **Système d'information sur les agents des services publics (Siasp)** : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1322>

Champ de l'opération :

Bases Tous Salariés : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1998>

Siasp : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1322/presentation>

Périodicité :

Annuelle

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :

Bases Tous Salariés : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s2082/presentation>

Siasp : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1322/documentation-methodologique>

Références / Publications

[Salaires des cadres dirigeants et des dirigeants salariés en 2020, Insee](#)

[Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – édition 2022, DGAFP](#)

[Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - édition 2021 - Faits et chiffres : fiches thématiques \(Excel\).](#)

[Fiche thématique 2.4 : Féminisation et égalité professionnelle](#)